

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial PVDF SOLEF® 1008/0001

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société**

SOLVAY SPECIALTY POLYMERS ITALY S.p.A.
VIALE LOMBARDIA, 20
20021, BOLLATE
ITALIA
Tel: +39-02-290921
Fax: +39-02-29092614

Adresse e-mail

sds.solvay@solvay.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)**

- Non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation ci-dessus.

2.2 Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) No 1272/2008**

- Non étiqueté comme produit dangereux selon la réglementation ci-dessus.

2.3 Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification

- Si de petites particules sont produites lors du traitement, de la manipulation ou par d'autres moyens, des concentrations de poussières combustibles peuvent se produire dans l'air.
- La décomposition thermique peut conduire au dégagement de gaz toxique et corrosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substance**

- Nature chimique Fluorure de polyvinylidène

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Concentration [%]
Ethene, 1,1-difluoro-, homopolymer	No.-CAS : 24937-79-9	> 99,9

3.2 Mélange

- Non applicable, le produit est une substance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

- négligeable

Exposition aux produits de décomposition

- Amener la victime à l'air libre.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
- Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.
- Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

En cas de contact avec la peau

Exposition aux produits de décomposition

- Laver avec de l'eau et du savon.
- Sans perdre de temps, avec des gants en caoutchouc, masser continuellement la peau atteinte avec du gel de gluconate de calcium à 2,5% jusqu'à 15 minutes après disparition de la douleur.
- Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.

En cas d'ingestion

- négligeable

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Effets

- Irritation mécanique due aux particules du produit.
- Les vapeurs provenant de la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent provoquer chez les humains une fièvre typique des symptômes grippaux, particulièrement chez ceux qui ont fumé du tabac contaminé.

Symptômes

Exposition aux produits de décomposition

- Migraine
- Insuffisance respiratoire
- Toux

En cas de contact avec la peau

Symptômes

Exposition aux produits de décomposition

- Irritation
- Rougeur
- Brûlure

En cas de contact avec les yeux

Effets

- Irritation mécanique due aux particules du produit.

Symptômes

Exposition aux produits de décomposition

- Irritation
- Rougeur
- Brûlure

En cas d'ingestion

Effets

- Risque faible en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins**

- Aucun(e).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Eau
- poudre
- Mousse
- Poudre chimique sèche
- Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

- Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Ce produit n'est pas inflammable.
- Non explosif
- En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Fluorure d'hydrogène gazeux (HF), Fluorophosgène

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les pompiers**

- Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
- Porter des survêtements anti-acide en intervention rapprochée.

Information supplémentaire

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Approcher le danger dos au vent.
- Protéger l'équipe d'intervention rapprochée à l'aide d'eau pulvérisée.
- Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.
- Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

- Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Assurer une ventilation adéquate.
- Éviter la formation de poussière.
- Le matériel peut créer des conditions glissantes.
- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une ventilation adéquate.
- Éviter la formation de poussière.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Nettoyer et assécher les circuits de tuyauteries et appareils avant toute opération.
- Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à la terre.

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart des matières combustibles.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles
- Prévoir des installations électriques étanches et anti-corrosion.
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Pour des renseignements supplémentaires, veuillez consulter l'édition actuelle du "Guide for the Safe Handling of Fluoropolymers", éditée par PlasticsEurope, association des fabricants de plastiques.

Matériel d'emballage

Matière appropriée

- Matières plastiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
Particules non spécifiées autrement	TWA	10 mg/m ³	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
Type d'exposition : Fraction inhalable			

PVDF SOLEF® 1008/0001

Date de révision 22.06.2017

Particules non spécifiées autrement	TWA	3 mg/m3	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Type d'exposition : Fraction respirable		

Valeurs limites des seuils pour les produits dérivés de la décomposition thermique :**Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail**

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
fluorure d'hydrogene	VME	1,8 ppm 1,5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
fluorure d'hydrogene	VLCT (VLE)	3 ppm 2,5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
fluorure d'hydrogene	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
fluorure d'hydrogene	STEL	3 ppm 2,5 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
fluorure d'hydrogene	TWA	0,5 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Danger d'absorption cutanée Exprimé comme :Fluor		
fluorure d'hydrogene	C	2 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
	Danger d'absorption cutanée Exprimé comme :Fluor		
difluorure de carbonyle	VME	2 ppm 5 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

difluorure de carbonyle	TWA	2,5 mg/m ³	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
	Exprimé comme :Fluor		
difluorure de carbonyle	TWA	2 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
difluorure de carbonyle	STEL	5 ppm	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle

Mesures d'ordre technique

- Prévoir une aspiration locale adaptée si risque de décomposition de produit (voir section 10).
- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire

- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- En cas d'empoussièrement, masque anti-poussières de type P2.
- En cas de décomposition (voir la section 10), utiliser un appareil respiratoire autonome à air avec masque facial.
- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.

Protection des mains

- Porter des gants de protection.

Matière appropriée

- Caoutchouc nitrile
- PVC
- Gants en néoprène
- caoutchouc butyle

- Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux

- Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

- Porter une combinaison de travail et des chaussures de sécurité.

Mesures d'hygiène

- S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Aspect</u>	<u>Forme:</u> granulés <u>État physique:</u> solide <u>Couleur:</u> blanc <u>Taille des particules:</u> > 2.000 µm
<u>Odeur</u>	inodore
<u>Seuil olfactif</u>	Non applicable
<u>pH</u>	Non applicable
<u>Point de fusion/point de congélation</u>	<u>Point/intervalle de fusion:</u> 170 - 175 °C
<u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u>	<u>Point/intervalle d'ébullition:</u> Non applicable
<u>Point d'éclair</u>	Ce produit n'est pas inflammable.
<u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u>	Non applicable
<u>Inflammabilité (solide, gaz)</u>	Ce produit n'est pas inflammable.
<u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u>	<u>Limite inférieure d'inflammabilité / d'explosion:</u> Non applicable <u>Limite supérieure d'inflammabilité / d'explosion:</u> Non applicable
<u>Température d'auto-inflammabilité</u>	Non applicable
<u>Pression de vapeur</u>	Non applicable
<u>Densité de vapeur</u>	Non applicable
<u>Masse volumique</u>	1,7 - 1,8 g/cm ³
<u>Densité relative</u>	donnée non disponible

<u>Solubilité</u>	<u>Hydrosolubilité:</u> insoluble
	<u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> Diméthylformamide : soluble
	Diméthylsulfoxyde : soluble
<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u>	N,N-diméthylacétamide : soluble Non applicable
<u>Température de décomposition</u>	> 290 °C
<u>Viscosité</u>	<u>Viscosité, dynamique</u> Non applicable :
<u>Propriétés explosives</u>	Non explosif
<u>Propriétés comburantes</u>	N'est pas considéré comme comburant.

9.2 Autres informations

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

- Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Dans des conditions particulières, les fines poussières provenant du produit peuvent former des mélanges inflammables et explosibles

10.4 Conditions à éviter

- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- La décomposition est favorisée à haute température par la silice (fibre de verre etc...), bore et le dioxyde de titane.
- Conserver à l'écart des flammes et des étincelles.

10.5 Matières incompatibles

- Métaux alcalins (forme fondue)
- Aluminium finement divisé
- argent
- Poudres métalliques
- Bases fortes
- Esters
- Cétones
- Silice, bore et dioxyde de titane à haute température

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Fluorure d'hydrogène gazeux (HF).
- Fluorophosgène
- Microparticules de carbone
- Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée donnée non disponible

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro donnée non disponible

Génotoxicité in vivo donnée non disponible

Cancérogénicité donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction et le développement

Toxicité pour la reproduction/Fertilité donnée non disponible

Toxicité pour le développement/Téatogénicité donnée non disponible

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée donnée non disponible

Toxicité par aspiration donnée non disponible

Information supplémentaire

La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.
Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Les vapeurs provenant de la décomposition thermique des polymères fluorés peuvent provoquer chez les humains une fièvre typique des symptômes grippaux, particulièrement chez ceux qui ont fumé du tabac contaminé.
L'exposition aux produits de décomposition provoque une grave irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Milieu aquatique

Toxicité aiguë pour les poissons donnée non disponible

Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques. donnée non disponible

Toxicité pour les plantes aquatiques donnée non disponible

Toxicité pour les microorganismes donnée non disponible

Toxicité chronique pour les poissons donnée non disponible

Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques. donnée non disponible

Toxicité chronique pour les plantes aquatiques donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique donnée non disponible

Eliminations photochimique et physique donnée non disponible

Biodégradation donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau donnée non disponible

Facteur de bioconcentration (FBC) donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Potentiel d'adsorption (Koc) donnée non disponible

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes donnée non disponible

Remarques Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Destruction/Élimination**

- Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.
- L'incinérateur doit être équipé d'un système de neutralisation ou de récupération d'HF.
- Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

- Les récipients vides peuvent être évacués en décharge, si les réglementations locales le permettent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**ADR**

non réglementé

RID

non réglementé

IMDG

non réglementé

IATA

non réglementé

ADN/ADNR

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Autres réglementations

- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Le code européen des déchets
- Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertoire à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertoire à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertoire à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertoire à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertoire à l'inventaire
Japan. ISHL - Inventory of Chemical Substances	- Répertoire à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertoire à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Répertoire à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Répertoire à l'inventaire
Taiwan. Chemical Substance Inventory (TCSI)	- Répertoire à l'inventaire
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- Si le produit a été acheté par Solvay en Europe, il est conforme à REACH. Sinon, veuillez contacter le fournisseur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**signification des abréviations et acronymes utilisés**

- C Limite plafond
- STEL Limite d'exposition à court terme
- TWA 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
- VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme
- VME Valeur limite de moyenne d'exposition

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.